

DELIBERATION n° CS 11 07 23 Séance du Jeudi 13 Juillet 2023

MARCHE DE REPRISE ET TRAITEMENT DES DECHETS VERTS ET GRAVATS

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 13

Procuration : 0

Absent : 6

Date de la convocation

Le 22 Juin 2023

Date d'affichage

Le Jeudi 13 Juillet 2023 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, M. Roger COMBRES, M. Jacques FAUBEC, M. Patrice SUAREZ, M. Jean-Pierre SALERS, M. Gérard LILLE, M. Jean-Paul FORMENT, M. Jacques MORLAN, M. Jean FALCO, M. Thierry REVEIL, M. Benoit DESENLIS, M. Patrick DUBOSC

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Jean-Claude BOURGUIGNON représenté par M. Anthony CHAULET

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, Mme Françoise CARRIE, Mme Céline SALLES, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, M. Didier DUPRONT, M. Claude NEF

La Collectivité a relancé un appel d'offres pour la reprise et le traitement des déchets verts bruts et des gravats collectés par le service transport de Trigone (SPL Trigone) sur les déchèteries de son territoire. L'ensemble de ces prestations sera assuré dans le respect de la réglementation en vigueur. Le présent marché est décomposé en 2 lots séparés avec possibilité de variantes.

- Lot 1 – traitement déchets verts
- Lot 2 – traitement gravats

Il s'agit d'un marché de services passé en procédure d'appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord cadre à bons de commande en vertu des articles L2123-1 et R2123-1 au code de la commande publique. Cet accord-cadre est multi-attributaires avec 4 prestataires au maximum par lot. La durée est d'un an reconductible 3 fois. La date limite de remise des offres est fixée au 27 Juin 2023. La Commission d'Appel d'Offre réunie préalablement à la séance a retenu les entreprises suivantes :

- Lot 1 : traitement des déchets verts – 3 entreprises : Ets SANCHEZ, Ets VIVANAT, Ets MOUTET
- Lot 2 : traitement des gravats – 4 entreprises : Ets THOMAS, Ets SANCHEZ, Ets STRIBAY, Ets CARRIERES et MATERIAUX DU GSO

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés sous forme d'accord-cadre à bon de commande pour le lot de traitement des déchets verts avec les entreprises SANCHEZ, VIVANAT, MOUTET ; pour une durée de 1 an reconductible 3 fois ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés sous forme d'accord-cadre à bon de commande pour le lot de traitement des gravats avec les entreprises SANCHEZ, THOMAS, STRIBAY et CARRIERES ET MATERIEUX DU GSO ; pour une durée de 1 an reconductible 3 fois ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le Président
Francis DUPOUEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.